Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1926)
Heft: 68

Buchbesprechung: Livres à lire ou à consulter
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(année précédente, 7 % également) sur le capital-action de 70 millions de francs. Une somme de 500.000 francs doit être versée comme en 1924 au fonds de réserve. Le report à compte nouveau est de 665.016 fr. 60 (1924, 4662.663 fr. 87).

Banque Commerciale de Berne. — Le dividende pour 1925 a été fixé à 6 % contre 5 % l'an dernier.

Banque Populaire Suisse. — Le bénéfice pour 1925 s'élève à 7.385.864 fr. 26 (7.00.127 fr. 89 en 1924), après déduction de tous les frais généraux. Après prélèvements pour réserves et amortissements il restera à la disposition de l'assemblée des délégués 6.307.313 fr. 42, dont 5 millions 590.8288 fr. 80 iront à la répartition d'un dividende de 6 %, 353.593 fr. 80 à diverses réserves. 90.000 fr. à des œuvres de bienfaisance et d'utilité publique. Les réserves énoncées au bilan atteindront ainsi le 24,57 % (24,46 %) du capital social versé.

Union Financière de Genève. — Le dividende pour 1925 a été fixé à 5 1/2 % contre 5 % pour les deux exercices précédents.

Banque Cantonale de Berne. — Le bénéfice net pour l'année 1925, après déduction des amortissements habituels, s'élève à 3.083.753 fr. 58 (2.857.533 fr. 50). Ce résultat représente un rendement de plus de 7 1/2 % du capital de dotation de 40.000.000 fr. Le Conseil de la banque a décidé de proposer au conseil exécutif la répartition suivante du bénéfice : 2.400.000 fr. versement à l'Etat, comme pour 1924, soit 6 % du capital de dotation, 350.000 fr. au fonds de réserve légal et 333.753 fr. 58 (207.533 fr. en 1924) à la réserve spéciale pour créances.

Banque Populaire Genevoise. — Le nombre des sociétaires est actuellement de 2.282. Le capital au 31 décembre 1925 s'élève à 4.264.000 fr.; le fonds de réserve à 1.279.320 francs. Le bénéfice net de l'exercice 1925 est de 316.784 fr., ce qui permet, outre les amortissements importants effectués, de distribuer un dividende de 6 1/2 %, soit 3 fr. 25 par part sociale de 50 fr.

Livres à lire ou à consulter

Dans cette rubrique, nous relevons chaque mois les titres d'ouvrages récemment publiés et qui nous auront paru mériter d'être signalés à nos lecteurs. Tous ces ouvrages peuvent être consultés dans notre salle de lecture, tous les jours de 10 heures *à* midi *et de* 14 heures *à* 17 heures.

Catalogue des journaux suisses. — Les Annonces-Suisses S. A., 17, rue Haldimand, Lausanne, viennent d'éditer un catalogue de tous les journaux et publications suisses. Ce catalogue, absolument neutre et objectif, présente quelques innovations qu'on appréciera.

Nous trouvons pour la première fois dans un catalogue de ce genre :

1° Des données exactes sur l'édition, l'imprimerie et la rédaction des journaux;

2° Les prix d'abonnement de tous les journaux et publications suisses; la liste des membres, quelques communications des différentes associations s'intéressant au journalisme en Suisse telles que la Société suisse des éditeurs de journaux, l'Union romande des éditeurs de journaux, l'Association de la presse suisse, l'Association de journaux suisses pour la publicité;

3° Enfin quelques communications concernant les prescriptions légales en matière de publicité et les conditions générales du journalisme.

Cet ouvrage, grâce à sa richesse et à ses innovations, sera, pour toute personne en contact, à un titre quelconque, avec la Presse suisse, un livre de renseignements précieux et un aide-mémoire indispensable.

Petit annuaire de la Confédération suisse, 1926.

On se rappelle le succès des premières éditions du Petit Annuaire Suchard où l'on trouve sous un format réduit et portatif, tout ce qu'il importe de connaître de la Confédération, de sa géographie physique et politique, de ses institutions. A côté des renseignements généraux (chambre fédérales, haut personnel de la Confédération, comptes de la Confédération, indications géographiques abondantes) on y trouve des notices cantonales joliement illustrées. Vingt-deux cartes cantonales complètent cette documentation qu'on ne trouverait nulle part ailleurs sous une forme aussi réduite.

La direction de Suchard S. A., à Neuchâtel, enverra un exemplaire de ce petit Annuaire, à toute personne qui lui en fera la demande par simple carte postale.

Agenda P. L. M. pour 1926.

L'Agenda que la Compagnie du P.-L.-M. publie chaque année constitue non seulement un ouvrage d'un réel intérêt artistique, mais il est aussi le bréviaire du bon voyage. Il est très recherché par les gens qui se déplacent et son succès va grandissant d'année en année.

L'édition 1926 qui est sur le point d'être épuisée, sera bientôt introuvable.Les personnes qui désirent se la procurer sont invitées à la demander sans retard au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, bd Diderot, à Paris, qui la leur expédiera, à domicile à réception d'un mandat-poste de 9 fr. pour la France et 12 fr. pour l'étranger.

PAUL CAPIT

TRANSPORTS INTERNATIONAUX ET AGENCE EN DOUANE

SIÈGE ET MAGASINS : **St-LOUIS, près Bâle (Haut-Rhin)** — TÉLÉPHONE 79

où doivent être adressées toutes les demandes

MAISONS à :

BALE 13 (Suisse) — LAUTERBOURG (Ht-Rhin) — WŒRT et BERG (Pfalz) — ECOUVIEZ (Meuse), téléph. n 2° — LAMORTEAU, ATHUS (Belgique) — LONGWY (Meurthe-et-Moselle) — PALMRAIN, KEHL, WINTERSDORF (Baden) — STRASBOURG, 4, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, téléph. n° 64-29.

AGENCES à :

BUCHS-St-GALLEN (Suisse) — DELLE — GIVET (Ardennes) — SIERK et THIONVILDE (Moselle) — JEUMONT, BLANC-MISSERON (Nord) — MULHOUSE, COLMAR (Haut-Rhin) — BREISACH et NEUENBURG (Baden).

AUX SUISSES DE FRANCE

Nous avons l'avantage d'informer nos compatriotes fumeurs de cigarettes orientales que la Régie Française des Tabacs a autorisé depuis quelques mois la vente de nos produits en France.

Aussi prenons-nous la liberté de venir solliciter votre sympathie et attirer votre bienveillante attention sur les *Cigarettes SATO*, si connues dans toute la Suisse et dont l'excellence a été attestée par les experts et les spécialistes dès leur lancement en France, puisque introduites postérieurement à l'ouverture de l'Exposition Internationale des Arts Décoratifs, elles se sont vu, malgré l'absence de stand au Pavillon des Tabacs, octroyer la *Médaille d'Or* par l'unanimité du Jury.

Les *Cigarettes SATO* que nous fabriquons spécialement pour la France, se trouvent actuellement en vente dans tous les principaux débits de Paris et de Province, contenues dans d'élégants emballages, aux prix suivants :

Cigarettes SATO-ARMA,	20 pièces	Fr.	10.80
— —	100 —	—	54. »
— SATO-OPHIR	20 —	—	7.60
— —	50 —	—	19. »

Nous sommes persuadés qu'un premier essai vous encouragera à soutenir un produit d'importation suisse, qui par sa qualité peut rivaliser avec tous les articles étrangers et fera de vous de fidèles fumeurs des *Cigarettes SATO*.

Sté Ame des TABACS D'ORIENT SATO - Carouge-Genève

COMMERCE & REPRÉSENTATION

2, rue Blanche — PARIS

Revue du Commerce International

est le trait-d'union indispensable entre

les **Fabricants**
les **Commerçants**
et les **Représentants de Commerce**

qu'il met en relations dans le monde entier

Le Numéro : **2 fr. 50**

BERTHOUD & Cie

AGENTS DE CHANGE

15, Rue Général-Dufour

GENÈVE

EXÉCUTION SOIGNÉE DES ORDRES DE BOURSES SUR TOUTES LES PLACES DE SUISSE ET DE L'ÉTRANGER

TÉLÉPHONE : **Stand 0.183 et 0.184**

Adresse télégraphique : ***Beragent-Genève***

Bulletin de la Banque Nationale Suisse. — Suivant l'exemple d'autres banques centrales d'émission, la *Banque Nationale Suisse* a commencé, au début de janvier, la publication d'un bulletin mensuel de documentation statistique.

Ce bulletin a pour but de remplacer les statistiques publiées jusqu'ici par la Banque sur les taux d'escompte et les cours des changes, le mouvement des chambres suisses de compensation, le commerce extérieur, le mouvement des métaux précieux, ainsi que les situations des principales banques d'émission étrangères. Il contient, en outre, des indications sur le cour du franc suisse à l'étranger, le marché suisse des capitaux, les recettes du fisc fédéral, les paiements sans déplacement d'espèces, le marché du travail, l'évolution des prix et les bilans mensuels des Banques cantonales suisses.

On s'abonne chez Orell-Füssli, éditeurs, Zurich.

La Société de Banque Suisse vient, comme chaque année, de publier une élégante plaquette (*renseignements divers sur les valeurs cotées à la Bourse de Genève* 1913-1925) contenant un grand nombre de renseignements intéressants, tels que les cours extrêmes et derniers prix faits, des indications sur le service et les garanties des divers emprunts étrangers, les dividendes des actions, les augmentations de capital, réorganisations, fusions, échanges et autres opérations financières effectuées depuis 1913. Avec un relevé des divers impôts étrangers, et, à la fin, un tableau comparatif des changes 1914-1925 ainsi qu'un répertoire alphabétique, etc. Ce livret constitue un manuel de poche pratique de la Bourse de Genève.

Annuaire 1926 de la Chambre Syndicale des Agents-Représentants pour l'Exportation. 1 volume in-8° de 600 pages reliure souple imitation cuir. Georges Dreyfus, éditeur, 65, faubourg Poissonnière, Paris.

Americans in France, a Directory 1925, Published by the American Chamber of Commerce in France, 32, rue Taitbout, Paris 9e; reliure pegamoïd, 35 fr. net.

La Suisse, numéro spécial hors série publié par la *Vie Technique Industrielle et Coloniale,* 14, Vie Technique Industrielle et Coloniale, 14, rue Séguier, Paris : 10 francs.

Le nouveau Régime des Colis postaux en France

Ses avantages pour le public

Un nouveau régime des colis postaux est entré en vigueur le 25 janvier. En échange d'un relèvement des prix qui n'étaient plus en harmonie avec les prix de revient, il procure au public des avantages importants.

En premier lieu, le raccourcissement des délais de livraison : délais *normaux,* d'une part, pour l'acheminement d'une gare quelconque à une gare quelconque des réseaux; délais *spéciaux,* d'autre part, pour l'acheminement d'un centre à un autre centre, entre lesquels existent des courants de trafic établis. C'est ainsi qu'un colis postal remis en temps utile, un mardi, par exemple, à Paris, est livré le mercredi aux gares de Lyon, Cherbourg, Le Havre, Nancy, Belfort, le jeudi à Marseille, Nice, Brest. De même, un colis remis à la gare de Calais le mardi, à l'heure convenable, parvient à Nice le vendredi. Le service pour la banlieue de Paris est notablement amélioré, de telle sorte que les colis remis à Paris, dans les bureaux de ville ou dans les gares, pour être normalement acheminés par les trains du soir, sont livrables à domicile le lendemain. Des affiches indiqueront au public les délais spéciaux ou exceptionnels établis par les réseaux, ainsi que les modifications qu'entraîneraient les changements apportés au service des trains.

En second lieu, la garantie du délai de transport. Jusqu'ici, la responsabilité des réseaux était limitée aux seuls cas de perte et d'avarie; le nouveau régime l'étend aux délais de transport et de livraison, tant en gare qu'à domicile. Le dépassement de ces délais donnera lieu au paiement d'une indemnité dont le taux varie, selon le poids du colis, de 1 fr. 35 par journée de retard (avec minimum d'indemnité de 4 fr. et maximum de 40 fr.) de 4 fr. (avec minimum de 12 fr. et maximum de 120 fr.).

Le nouveau régime prévoit également l'acceptation des colis postaux avec déclaration de valeur (maximum de 5.000 fr.) moyennant le paiement d'une taxe d'assurance de 0 fr. 50 par 500 francs ou fraction de 500 francs.

En troisième lieu, la création de deux nouvelles catégories de colis postaux : ceux de 15 kgs et ceux de 20 kgs.

Enfin, l'extension du service des colis postaux aux lignes ferrrées secondaires et aux services d'autobus qui acceptent d'y participer.

En vue de l'application de ce régime, les grands réseaux ont organisé de nombreux trains de messageries nouveaux et pris leurs dispositions pour le transbordement rapide dans les gares de bifurcation. Ils ont prévu des services de transport de nuit à travers Paris pour les colis qui doivent transiter par la capitale. Des services de remonte, nouveaux et rapides ont été organisés pour amener en temps utile les colis depuis les bureaux de ville jusqu'aux gares.

Il est à présumer qu'après une période de mise au point de courte durée, ces différentes améliorations fonctionneront à la satisfaction du public.